



# L'apprentissage

## Une formation en alternance vers les métiers de l'agriculture

■ Vous êtes âgés de 16 à 30 ans, vous souhaitez travailler dans une exploitation agricole, voire vous installer, vous voulez vous former et obtenir un diplôme professionnel tout en développant une réelle expérience professionnelle et recevant un salaire.

L'apprentissage est une voie de formation particulièrement adaptée aux métiers de l'agriculture, du paysage et de la forêt.

En tant qu'apprenti, vous vous engagez à :

- réaliser le travail confié par le maître d'apprentissage et rendre compte du travail effectué
- suivre avec assiduité l'enseignement dispensé au CFA
- respecter les règles de vie du CFA et de l'entreprise
- se présenter aux épreuves d'examen.

■ Comment se déroule une formation par apprentissage ?

✓ Votre formation en tant qu'apprenti est assurée par l'entreprise et le centre de formation (CFA), le rythme de l'alternance dépend du diplôme préparé.

✓ En entreprise, le maître d'apprentissage vous accompagne dans son acquisition de connaissances professionnelles et de compétences pratiques. Le CFA dispense une formation générale et pratique complémentaire de celle reçue en entreprise, en lien étroit avec les professionnels du secteur d'activité.

✓ L'entreprise et le CFA sont en relation tout au long de la formation afin que votre travail en entreprise corresponde au diplôme préparé. Un formateur du CFA est désigné pour vous suivre, notamment sur les contenus et la progression de la formation en entreprise.

**Vous recherchez un employeur ?**

N'hésitez pas à contacter :

- La Chambre d'Agriculture du Gers - Pôle apprentissage agricole - Etienne SEILLAN  
Tél. 05.62.61.77.41 - ca32\_msp@gers.chambagri.fr
- Le CFA du Gers

